



2 factures même numéros facture montant différent

Par **kath**, le **31/12/2009** à **12:43**

J'ai été opéré le 3.11.9 pour un kyste au visage, le soir, je vais au service facturation pour régler mon hospitalisation, à titre indicatif je n'ai pas de sécu donc j'ai payé l'intégralité de l'opération dont on m'avait informé verbalement son montant préalablement. Fin novembre je reçois un courrier de la clinique qui me réclame 191 euros supplémentaire avec joint à celui-ci la facture, elle est identique à celle que j'ai payée, même prestation, même numéro de facture, même montant sauf un le GHS qui passe de 126.40 à 317.49, je me suis rendu au service facturation qui n'a pas voulu me répondre mais qui m'a menacé gentiment de payer sinon j'allais avoir des problèmes, j'ai écrit à la clinique, mais aucune réponse à part une relance pour non paiement. Que dois-je faire, suis-je obligé de payer sans justification? J'ai déjà fait 1 courrier simple et 1 recommandé, dois-je prendre un médiateur?

Par **loe**, le **01/01/2010** à **18:50**

Bonjour,

En comptabilité, on n'a pas le droit de refaire une facture avec le même numéro. Il aurait fallu, soit vous faire un avoir de la première et vous établir une seconde facture ; soit faire une seconde facture de complément.

Maintenant, à vous dire si vous devez payer ce supplément ou pas, je ne sais pas. Allez-vous finalement poser la question au médiateur ?

Par **kath**, le **05/01/2010** à **20:28**

Je vais contacter un médiateur de toute façon, car ce n'est pas le moyen de payer ce supplément puis que pour avoir les soins j'avais réuni toutes mes économies pour avoir le montant le jour de l'opération, ce que je comprend pas c'est pourquoi cette augmentation alors que le devis et la première facture correspondait à ce que l'on m'avait dit .

Merci de la réponse en tout cas

Par **loe**, le **05/01/2010** à **20:40**

Bonsoir,

Si vous avez eu un devis, alors la somme payée ne peut pas être supérieure.
On ne peut pas vous appliquer un supplément.